PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR UN SECOND PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ LE 7 AVRIL 2025 POUR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), SITUÉ SUR LE LOT 6 461 839, SIS À L'ADRESSE 1000 CHEMIN VAL-ESTRIE

1. Objet du projet et demande de participation à un référendum

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 avril 2025, le conseil de la ville de Waterville a adopté le second projet de résolution du **projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé sur le lot 6 461 839, sis à l'adresse 1000 chemin Val-Estrie**, lors d'une séance tenue le 7 avril 2025.

Ce second projet de résolution contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visé et de toute zone contiguë à celles-ci afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande peut être déposée relativement à la disposition ayant pour objet :

- L'autorisation d'un usage résidentiel comprenant 22 unités de logement dans la zone M-8.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Descriptions des zones visées;

Le projet de PPCMOI vise la zone M-8.

Les personnes intéressées de la zone concerné : M-8, et des zones contiguës : M-2, R-3, P-5, R-17, REC-4 et REC-3 (voir croquis ci-dessous), peuvent faire une demande de participation à un référendum, afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

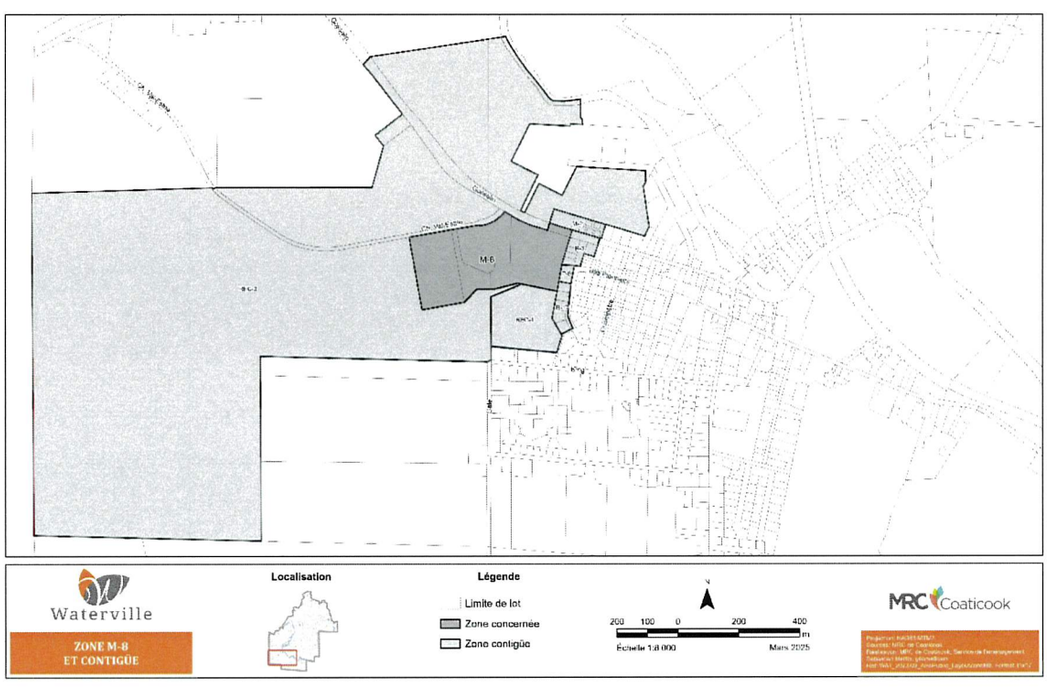

3. Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la ou les **dispositions** qui en fait l'objet et la **zone** d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la ville au 170, rue Principale Sud, Waterville, au plus tard le 8e jour qui suit la parution du présent avis, soit le **1er mai 2025** ;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les demandes doivent être déposées à l'hôtel de ville.

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter selon *Loi sur les élections et les référendums* et qui remplit les conditions suivantes au 7 avril 2025 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle ;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
    - Depuis au moins 6 mois, dans le cas d'une personne physique domicilié dans une zone d'où peut provenir une demande.
    - Depuis au moins 12 mois, pour un propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

- Toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 7 avril 2025, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est en curatelle.

5. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter

6. Consultation du projet

Le second projet de résolution peut être consulté sur notre site internet au www.waterville.ca sous l'onglet « avis publics » dans la section «Ville», «Vie Démocratique» ou au bureau de la Ville situé 170, rue Principale Sud, Waterville, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Toute question peut être transmise à Nathalie Isabelle, Directrice-générale et greffière-trésorière, au dg@waterville.ca ou au (819) 837-2456 poste 122

DONNÉ À WATERVILLE CE 23E JOUR DU MOIS D'AVRIL 2025.

NATHALIE ISABELLE
DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Nathalie Isabelle, directrice-générale et greffière-trésorière, de la ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de ville, sur le site web de la ville de Waterville, ainsi que dans le journal Le Progrès de Coaticook édition du 23 avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat à ce 23e jour d'avril 2025.

Nathalie Isabelle
Directrice-générale et greffière-trésorière